

CR AUDIO avec la Direction Générale DU 16 OCT 2020

COVID après l'intervention du Président de la République !

Actuellement 77 agents sont déclarés malades, affectés par la COVID 19
(chiffre en progression de 27 en une semaine)
184 sont en isolement (évolution significative soit plus 99)
10 681 sont présents
1 138 sont en télétravail

L'USD FO intervient en préalable sur les sujets suivants :

-Les nouvelles dispositions annoncées par le président de la République : Quelles sont les orientations prises par la direction générale en matière de présence au travail, de réunions liées au dialogue social suite aux recommandations du Président de la République. Nous interrogeons aussi la Direction sur les modalités relatives aux justificatifs à présenter dans les nouvelles conditions.

Le constat que le télétravail : est très peu utilisé et nous ne pouvons que regretter cela à cause de l'exposition que cela induit pour les agents tant par leur présence que sur les trajets, chiffres à l'appui.

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01 47 70 31 21 (snd) - 09 63 43 59 87 (sncd)

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info

- **Forte interrogation au sujet de masques impropres à l'utilisation et de plus fabriqués par une marque très connue:** nous assurons la direction générale que l'annonce nous a tous très troublés et nous attendons une décision rapide sur ce sujet.
- **Les conséquences des décisions non respectés sur les concours.** En effet une note du service RH précisait que les candidats qui seraient "cas contacts" ou testés positifs au test covid-19 durant la semaine de leur convocation aux épreuves orales étaient invités à respecter les règles d'auto-confinement édictées par le Gouvernement. En fonction de la date de connaissance de la situation médicale du candidat, celui-ci pouvait solliciter un report de date avant le terme de la semaine d'oral (ex. : un candidat est reconnu "cas contact" le mercredi 7 oct., et doit normalement passer son oral le lundi 12 oct. Il peut solliciter un oral en présentiel, ou en visio, le vendredi 16 octobre afin de respecter la semaine d'auto-confinement).
Force est de constater que ces reports n'ont pas été considérés de cette façon par Tourcoing qui répond à un de nos collègues dans ce sens :

Vous indiquez être convoqué le 16 octobre prochain afin de passer l'épreuve orale d'admission du concours de contrôleur des douanes - branche de la surveillance - session 2020.

Dans la mesure où vous présentez votre demande moins de 10 jours avant le début de l'épreuve orale d'admission du concours auquel vous êtes admissible, je vous informe que la DNRFP ne peut pas réserver une suite favorable à votre demande.

Quand un collègue qui arrive au stade de l'oral d'un concours ou examen a déjà eu un parcours de travail important, travail réduit à néant s'il ne pouvait pas passer l'oral. Les représentants de l'USD FO sollicitent de la part de l'administration une ouverture de cession exceptionnelle de rattrapage pour permettre, à ceux qui seraient dans ce cas d'avoir une chance de valider leur oral.

L'administration nous répond : En ce qui concerne le télétravail, la problématique reste. Il se profilerait l'octroi d'un nombre de 3 jours télétravaillés « obligatoires ». Cette idée fait réflexion au sein du gouvernement et cela s'appliquerait à l'ensemble des administrations. Nous attendons les suites données à cette idée gouvernementale nous le répétons.

Il sera pourtant rappelé aux managers de notre administration que le télétravail doit être favorisé.

Pour les attestations de circulation : la demande de la direction générale penche pour l'utilisation des commissions d'emplois mais la validation en inter-ministériel est attendue.

Au sujet du masque 'DIM' et de leur traitement avec un produit estimé dangereux pour la santé. La médecine de prévention a interrogé l'INRS sur la dangerosité effective et à ce stade nous n'avons pas de retour à nos demandes. La distribution en est suspendue au sein de la douane, dans l'attente de ces éléments. Plusieurs administrations sont aussi concernées par ce sujet et la douane n'a pas capacité à réagir seule.

Pour les cas covid révélés sur les deux écoles, seuls deux collègues restent en isolement et les protocoles sont respectés. La situation s'est nettement améliorée.

Sur le soutien pédagogique : 8 agents en bénéficient actuellement sur les 38 agents décelés comme vulnérables. La demande dans ce domaine n'est, semble-t-il pas très forte.

Pour les déplacements des collègues des écoles (qui n'ont pas de commissions d'emploi) : ils pourront disposer d'une attestation de l'école pour leurs déplacements en covoiturage. Pour ceux qui se déplacent en train, le billet vaut attestation.

Sur l'actualisation du protocole par rapport à la période hivernale : un travail est en cours avec la médecine de prévention et dans ce cadre l'utilisation des véhicules sera abordée.

le SND₂R et le télétravail : 3 demandes ont été accordées et 3 sont à l'étude...

30 demandes supplémentaires ont été aussi présentées, les études de dossiers sont en cours. Ces études seront faites en tenant compte des niveaux de formation professionnelle acquis par les agents. La Directrice Générale invite les OS à faire remonter les cas d'agents ayant des interrogations sur le traitement de leur demande, une réponse leur sera apportée.

Pour le CSP de Lyon : L'accès à Chorus et un problème de cryptage semblent poser un problème pour bénéficier du travail à distance. Ce sujet empêche la mise en place d'un télétravail pérenne pour l'instant. Une solution est en cours de validation. Celui-ci devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année.

La mise en place du télétravail au SARC : Sur 58 agents , 19 sont en télétravail « partiel » soit 1 jour, soit 2 jours. Cela devrait progresser

Pour la DNSCE : C'est la seule direction dans laquelle il y avait une diminution du nombre de télétravailleurs conventionnés mais ceci était dû à l'action de tâches spécifiques expérimentatrices à leur niveau. Ceci est en phase finale et la situation devrait changer. Le point de la sécurité des données est aussi à prendre en compte.

En ce qui concerne les oraux de concours : cette question est en suspens, nous dit-on. La dernière fois que nous avons évoqué cette question, il nous avait été avancé l'aspect légal, par rapport à l'égalité à concourir.

L'USDFO sollicite fortement l'administration au sujet du cas évoqué par USD-FO en déclaration en préalable : concernant la situation du collègue qui s'est vu refuser la possibilité de concourir pour l'oral de son concours (alors que sa demande était légitime). En effet, les oraux ne sont pas des épreuves basées sur un sujet unique, ainsi il n'y a pas à notre sens de rupture d'égalité en cas de passage de l'examen à une date ultérieure.